

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

Délibération
N°2025-08/07-49

Présents : 21
Procuration : 3
Absents : 3
Exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

**Attribution de
subventions
individuelles à
des associations**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal 02 juillet 2025

Raymond DEFIS	Thierry COSTES	Christelle SAINTRAPT
Pierre LANFRANCHI	Frédéric COUASNON	Jean-Luc RIVIERE
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Anne-Marie MONTHUS
Marie-Anne DRIEF	Andrée ROUSSEAU	Pascal LABLANCHE
Jean-François COMBES	Evgenia LOPEZ	Florence DUC
Valérie LOURDE	Roland PONTIN-MANENT	Sandy SARROLA
Thierry GRILLOU	Mathilde RIVIERE	
Charlène BOUÉ		

Absents ayant donné procuration : Isabelle COUZINIE à Pierre LANFRANCHI, Katy BAJOUÉ à Frédéric COUASNON, Ouadie HRITANE à Raymond DEFIS,

Absents : Jean-Charles MUNIER, Anne-Sophie LEFEVRE, Michelle PAOLINI

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-7 et L. 1611-4 ;

Vu le budget primitif de la commune, voté le 9 avril 2025 par délibération n°2025-09/04-021, et les crédits ouverts à l'article 65748 – «Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé» ;

Vu la délibération n°2025-09/04-018 du 9 avril 2025 relative au soutien général de la commune au tissu associatif ;

Considérant que certaines demandes de subventions supplémentaires ou spécifiques ont été formulées par des associations en dehors du cadre habituel d'instruction ;

Considérant que la commune souhaite y répondre favorablement au regard de l'intérêt local des actions proposées ;

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2025 :

Nom de l'association	Objet de la subvention	Montant attribué
Association Festi'Cazères	Participation au festival des Arts en Musique	5 000 €
Les Aînés Actifs de Cazères	Association nouvellement créée dont l'objet est l'organisation d'ateliers en faveur du lien social.	300 €
Coopérative Scolaire de l'Hourride SIRET : 390 505 535 00026	Financement des transports scolaires pour sorties pédagogiques	1 320 €

- De préciser que les crédits sont inscrits au budget communal à l'article 65748 (Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé)

- D'autoriser Monsieur Le Maire à la réalisation de toute formalité afférente à l'exécution de la présente.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 09 Juillet 2025

Le secrétaire de séance,

Jean-Michel DELUC



Po/ Le Maire,

Po/ Raymond DEFIS



Pour le Maire,
M. Pierre LANFRANCHI,
1er Adjoint